

Les sacrifiés de l'Algérie française, d'Armand Belvisi : la vie des OAS en prison



Seules la gauche et l'extrême gauche prononcent « OAS » actuellement pour désigner une organisation d'assassins qui avait mis la France à feu et à sang, alors qu'à la même époque, cette gauche et cette extrême gauche « portaient les valises du FLN », le seul ennemi de la France, et le finançaient pour qu'il puisse assassiner des Français, civils et militaires, nos fils, vos fils, mères de métropole.

Ces quelques milliers d'hommes se sont battus non pas contre la France, bien au contraire, mais contre un chef d'État et un gouvernement qui amputaient leur patrie de plusieurs départements situés outre-Méditerranée.

Même leur ennemi implacable, leur principal objectif, le général de Gaulle, leur a rendu une sorte d'hommage patriotique en ordonnant « l'amnistie » en 1968, leur rendant ainsi leur liberté, sauf aux quatre patriotes qu'il a fait fusiller sans aucune pitié, notamment le lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien-Thiry, qui n'avait pas une goutte de sang sur les mains.

Sous ses ordres, les juges de l'époque se sont montrés d'une rigueur extrême, c'est le moins que l'on puisse dire, quand on compare les jugements appliqués à ces « patriotes » aux jugements signifiés aujourd'hui à de véritables criminels, ennemis de la France, qui se sont battus les armes à la main

contre les Français et non pas contre un chef d'État ou un gouvernement, comme c'était le cas de l'OAS.

Après les « Accords d'Évian », le 19 mars 1962, le chef de l'État et son gouvernement ont lâché contre eux l'armée française en organisant le blocus du quartier de Bab-el-oued, puis en ordonnant la fusillade du 26 mars, massacrant une centaine d'enfants, de femmes et d'hommes innocents et non armés.

Puis ont ordonné à cette même armée, qui n'avait de française que le nom, de rester l'arme au pied alors que ses uniques ennemis, le FLN et l'ALN, massacraient et enlevaient plusieurs centaines de civils français, y compris femmes et enfants.

L'ouvrage « *Les sacrifiés de l'Algérie française, Île-de-Ré* » est l'œuvre d'Armand Belvisi, que j'ai eu l'honneur de rencontrer ces dernières années.

Né en Tunisie en 1925, il a combattu dans les Forces Françaises Libres puis participé à la campagne de France avec l'armée d'Afrique et fut démobilisé en 1947.

Il se situe comme un « ancien combattant de l'OAS ».

Son livre est une source exceptionnelle sur la vie quotidienne au sein d'une détention politique et de nombreuses photos, interdites à l'époque, en témoignent.

Il fut l'un des organisateurs de l'attentat de Pont-sur-Seine (8 septembre 1961) contre le général de Gaulle et il participa aux préparatifs de l'attentat du Petit-Clamart (22 août 1962), sous le commandement du lieutenant-colonel de l'armée de l'air Jean-Marie Bastien-Thiry. Armand Belvisi appartenait à la Mission III de l'OAS métropolitaine, dirigée par André Canal, dit le Monocle. À l'occasion de plusieurs procès, il fut condamné à douze et quinze années de réclusion criminelle (15 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de l'Aube le 7 septembre 1962, 12 ans de réclusion criminelle par la cour de sûreté de l'État le 12 août 1963 et 15 ans de réclusion criminelle par cette même cour de sûreté de l'État le 16 novembre 1963). Les peines furent confondues. Elles sanctionnaient les infractions suivantes : « complicité de tentative d'assassinat, complot, tentative de destruction par

explosifs, détention d'armes et d'explosifs, rébellion avec armes, complicité de falsification, et usage de documents administratifs ». Il fut d'abord incarcéré à la Santé, dans une cellule voisine de celle du colonel Bastien-Thiry au sein de la troisième division. Il avait été le véritable adjoint du colonel dans l'organisation des deux attentats. Il fut ensuite écroué dans la caserne Thoiras à Saint-Martin-de-Ré. Il bénéficia d'une amnistie en 1968. Armand Belvisi fut longtemps membre de l'Adimad (Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus de l'Algérie française), il est membre du cercle Bastien-Thiry et demeure attaché au combat pour l'Algérie française.

La prison de Saint-Martin-de-Ré retint 426 détenus politiques pour des faits en relation avec les événements d'Algérie, principalement des combattants de l'OAS, selon un décompte du président de l'Adimad, Jean-François Collin. Ils étaient installés dans de nouveaux bâtiments cellulaires (A et B) construits au sein de la caserne Thoiras. Le bâtiment A fut construit en 1955 et le bâtiment B en 1957. Cette vieille caserne avait retenu, jusqu'en 1962, des condamnés du FLN dans les nouveaux bâtiments cellulaires. Les détenus politiques de l'OAS étaient donc à l'écart des relégués, qui au terme de leur peine principale, séjournèrent pendant trois années dans « le centre d'épreuve » établi dans la citadelle conçue par Vauban, avant l'octroi d'une libération conditionnelle ou d'un transfert dans un centre d'observation, les bâtiments de l'ancienne caserne Thoiras.

En théorie, les prisonniers étaient rangés dans la « catégorie C », celle des droits communs, puisque frappés de peines de réclusion criminelle à perpétuité ou à temps. Plusieurs condamnés à mort avaient bénéficié de commutations et séjournèrent dans le pénitencier. Les peines étaient toutes égales ou supérieures à dix années. Il ne s'agissait donc pas de peines de détention, ce qui aurait impliqué automatiquement un régime privilégié.

Les prisonniers portaient leurs propres vêtements. Ils n'avaient pas l'obligation de revêtir « la livrée du crime ».

Les activités sportives sont nombreuses et variées.

Les prisonniers avaient le loisir de décorer leurs cellules : des nappes cirées, des lampadaires, des cadres avec des photographies de leur famille ou du général Salan. Ils avaient des étagères pour leurs livres, leurs crucifix, leurs photographies et de menus objets personnels.

La détention disposait de délégués auprès du directeur de l'établissement. Ils goûtaient la nourriture à son arrivée en détention, parfois ils la refusaient. Un bureau d'aide sociale était installé dans deux cellules. L'un de ses délégués fut André Canal, le chef de la mission III de l'OAS en métropole.

En décembre 1965, ils suivirent les résultats des élections présidentielles et furent déçus par le score de Jean-Louis Tixier-Vignancour, et par la victoire finale du général de Gaulle.

Une fois par mois, les détenus pouvaient recevoir des visites dans des « parloirs privés ». Plusieurs enfants furent conçus à l'occasion de ces visites. Cet aspect confirme le respect de la « privacy » dont bénéficiaient les prisonniers de l'île de Ré, comme les officiers généraux de Tulle.

Plusieurs condamnés pour l'attentat de Pont-sur-Seine, commis le 8 novembre 1961 contre le général de Gaulle furent écroués à Saint-Martin-de-Ré : Martial de Villemandy, Armand Belvisi, Bernard Barbance, Jean-Marie Rouvière, Henri Manoury, jugés à Troyes, dans l'Aube en août 1962 lors d'un procès fort médiatisé. Ils furent frappés de peines allant de dix années de réclusion jusqu'à la réclusion à perpétuité (Henri Manoury, qui avait revendiqué le commandement du commando). L'organisateur de l'attentat avait été le lieutenant-colonel Bastien-Thiry, fusillé en mars 1963, à la suite de l'attentat du Petit-Clamart.

Les auteurs de cette nouvelle tentative à l'encontre du général de Gaulle, le 22 août 1962, séjournèrent aussi dans la caserne Thoiras : le lieutenant Alain de la Tocnaye qui s'était précédemment évadé de la prison de la Santé, les Hongrois Lazlo Varga Lajos Marton Gyula Sari, Pierre-Henri Magade, Pascal Bertin, Gérard Buisines, Louis de Condé.

Des membres de l'OAS d'Algérie étaient également présents, d'ex-militaires et des pieds-noirs civils. Le lieutenant légionnaire Robert Planchot avait dirigé l'un des commandos OAS du Constantinois, le sous-lieutenant Pierre Delhomme, qui avait participé au putsch des généraux, qui avait ensuite déserté pour diriger l'OAS sur les hauteurs d'Alger à El Biar était là aussi. Il était considéré comme l'un des adjoints de Roger Degeldre, le chef des commandos Delta. Il avait participé à la tentative de création d'un maquis dans l'Ouarsenis en mars 1962. Jugé à plusieurs reprises, il fut condamné en 1963 à la réclusion criminelle à perpétuité. Incarcéré d'abord à Ensisheim, auteur de tentatives d'évasion, il fut ensuite acheminé à Saint-Martin-de Ré. Gracié en décembre 1966, il refusa de quitter sa cellule par solidarité avec ses camarades encore détenus. Il fallut utiliser la manière forte. Le sous-lieutenant Claude Marsal dirigea également les commandos OAS d'El Biar à Alger. Il fut condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Plusieurs chefs et membres des commandos Delta étaient incarcérés à Saint-Martin-de-Ré. *Le Monde* du 9 novembre 1961 indiquait que quatre légionnaires déserteurs avaient été inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État et d'association de malfaiteurs : le Yougoslave Albert Dovecar, l'Allemand Willy Engelmann, l'Espagnol Vincent Roigt-Dobal, l'Italien Enea Cella et un pied-noir d'Alger, Jacques Zajek. Ils étaient tous membres de Delta 1. Le premier fut fusillé, les autres furent écroués dans l'île de Ré. Deux autres chefs de commandos delta étaient là également : Wilfried Schliederman, chef de Delta 2 et Jean-Loup Blanchy, chef de Delta 4. Ce dernier, lieutenant, était venu en métropole avec l'intention d'attenter à la vie du général de Gaulle à l'aide d'un bazooka qui devait tirer depuis une fenêtre du faubourg Saint-Honoré. Il fut arrêté avec plusieurs de ses complices, dont un légionnaire déserteur du 1^{er} régiment étranger de parachutistes ; ce que relate dans ses mémoires le commissaire Delarue.

La nébuleuse de l'OAS-métro, avec ses organisations rivales,

était également représentée. Le capitaine Henry d'Armagnac, condamné à vingt années de réclusion en mars 1964, avait été jugé en compagnie de trente autres membres de l'OAS pour une série d'attentats commis en métropole. Il avait reconnu devant ses juges être à la tête de seize commandos et avoir commis des attentats contre des organisations liées au parti communiste. Il était sous les ordres du capitaine Curutchet, chef de l'ORO en métropole (Organisation renseignements-opérations), condamné à la réclusion criminelle à perpétuité et lui aussi écroué sur l'île de Ré. Il ne fut libéré qu'en 1968.

André Canal, un industriel algérois fut envoyé en métropole par le général Salan pour diriger la mission III de l'OAS-métro en décembre 1961, à côté de la mission II confiée précédemment, en juin 1961, au capitaine Pierre Sergent. Le réseau d'André Canal, cet homme borgne affublé d'un bandeau noir, surnommé le « Monocle ». Il fut condamné à mort en septembre 1962 par la cour de justice militaire siégeant à Vincennes. Il fut l'un des délégués des prisonniers de Saint-Martin-de-Ré. Un de ses adjoints le lieutenant Jean-Marie Vincent, condamné à la réclusion à perpétuité, plusieurs membres de ses commandos, les frères Cheilan (vingt et quinze ans de réclusion), Yves Tissandier, Patrick Edel (l'un et l'autre condamnés à vingt années de réclusion) furent écroués également dans la caserne Thoiras.

Philippe Castille, ancien résistant, pratiqua d'abord le contre-terrorisme au sein de l'Organisation de la résistance de l'Algérie française (ORAF). En 1957, il tira au bazooka sur le général Salan, présenté par Michel Debré, qui organisa l'attentat, comme étant un prochain « liquidateur » de l'Algérie Française. Libéré lors de la journée des Barricades, il rejoignit l'Espagne, puis la France. Dans l'OAS-Métro, cet artificier fut l'un des concepteurs des « nuits bleues », les plasticages en série. Il fut arrêté le 30 janvier 1962. C'était l'un des représentants des détenus auprès de la direction de la prison.

Marcel Bouyer avait été élu député poujadiste en 1956. Ce

pâtissier de Royan ne fut pas réélu en 1958. Il plongea dans la clandestinité après mars 1961 et anima des réseaux de plastiqueurs dans les provinces françaises sous le nom de « Résurrection-Patrie ». Les sous-officiers parachutistes Claude Collignon et Bernard Varoquaux, présents dans la prison, faisaient partie de ce réseau.

L'adjoint du capitaine Pierre Sergent, chef de la mission II de l'OAS-métro, le lieutenant Daniel Godot, bénéficiait d'un prestige certain. Saint-cyrien et major de l'infanterie de la promotion « Ceux de Dien Bien Phu », il avait mitraillé sur son lit d'hôpital au Val-de-Grâce, Yves Le Tac, ancien de la France Libre, déporté à Dachau, en charge de la lutte contre l'OAS. Ses complices lors de cette fusillade, le lieutenant Jean-François Collin et l'adjudant-chef Marc Robin, étaient à avec lui à Ré. Marc Robin parvint à s'échapper de l'hôpital de La Rochelle et ne fut jamais repris. Le lieutenant Godot fut condamné par la cour militaire de justice à vingt années de réclusion criminelle en août 1962. Il ne sortit de Saint-Martin-de-Ré qu'en 1968. Le lieutenant Daniel Godot était à l'origine d'un réseau OAS dans l'Ouest de la France qui commit sept attentats au plastic dans la nuit du 10 au 11 février 1961. Il s'était appuyé sur des officiers de l'école d'officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan, dans le Morbihan. Trente-sept membres de ce réseau comparurent en justice en septembre 1962. Le capitaine instructeur Charles Renault, le commandant Met, de l'école d'officiers, furent condamnés à 13 et 10 ans de réclusion criminelle et rejoignirent l'île de Vendée. Le chef du réseau en Mayenne, le capitaine Jean-Marie des Rieux, suivit la même destination.

L'évasion de Claude Tenne le 3 novembre 1967 fut un fait marquant de la chronique des emprisonnements à Saint-Martin-de-Ré. À l'occasion de la libération de trois prisonniers, il se dissimula dans une malle censée contenir leurs effets personnels. Ce légionnaire parachutiste du 1^{er} REP avait participé au putsch des généraux, puis avait déserté. Il rejoignit les commandos delta de l'OAS, plus précisément delta

1. Il fut arrêté en tentant de protéger le lieutenant Degueldre dont la cache avait été démasquée. Il fut grièvement blessé de plusieurs balles. Il fut transféré à Paris en août 1961 et fut écroué dans la prison de la Santé. Il comparut devant la justice en mars 1962, aux côtés de Karl, un légionnaire d'origine allemande, de Piegts, un pied-noir civil, du sergent Dovécar de la légion. Ils étaient accusés d'avoir exécuté le commissaire Gavoury en charge de la lutte contre l'OAS. Dovécar et Piegts furent condamnés à mort. Karl et Tenne condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Tenne fit partie du premier convoi pour l'Île de Ré au printemps 1962.

Les prisonniers de l'OAS bénéficiaient du soutien d'une organisation, le SPES, qui apportait secours matériels et moraux aux détenus et à leurs familles. L'organisation mena campagne pour une amnistie, lançant plusieurs appels et des pétitions.

La réclusion de 1962 à 1963 fut scandée par les remises de peines, les grâces et les amnisties qui vidèrent progressivement la détention. En avril 1965, le général de Gaulle gracia 111 condamnés. Ils furent 27 parmi les 157 prisonniers politiques de Saint-Martin-de-Ré à quitter la prison. En mars 1966, *Le Monde* signalait que trente-deux activistes avaient été libérés. Dans la liste publiée par le quotidien, vingt-huit étaient emprisonnés à Saint-Martin-de-Ré. Le journal ajoutait que plusieurs condamnés pour les attentats de Pont-sur-Seine et du Petit-Clamart bénéficiaient de cet élargissement collectif. André Canal fut également libéré. En juillet 1966, le général de Gaulle gracia et commua les peines de onze autres condamnés, dont Jean-Marie Vincent qui vit sa peine de perpétuité commuée en vingt années de réclusion criminelle. Les dernières libérations intervinrent en 1968, d'abord au mois de mars 1968, puis dans le contexte des « Événements » de mai 68. Le *Nouvel Observateur* du 23 mars 1968 évoquait ces élargissements : « Trente-huit remises de peine totale ont été accordées vendredi 22 mars par le chef de l'État à des activistes impliqués dans les actions de l'OAS.

Trente-deux détenus ont été remis en liberté tandis que six autres demeurent en prison pour des délits de droit commun commis en détention (violences à l'égard de surveillants). En revanche, une vingtaine d'activistes, au nombre desquels figure le général Salan, n'ont pas bénéficié de ces remises de peine. Les activistes libérés étaient impliqués dans les violences qui ont émaillé la fin de la guerre d'Algérie. On compte notamment parmi eux les participants aux attentats manqués contre le général de Gaulle à Pont-sur-Seine le 8 septembre 1961 (Cabanne de Laprade, Manoury, Belvisi, Rouvière, de Villemandy) et au Petit-Clamart le 22 août 1962 (Marton, Sari, Magade et de Condé). Le chef de l'État a également gracié les auteurs des assassinats de Me Pierre Popie, du commandant Kubaziak, ou encore du colonel Mabilie. Ce geste fait écho à celui du 17 juin 1966 qui avait permis la libération de huit personnes et le retrait de la peine de prison avec sursis pour six autres. Quatorze personnes avaient ainsi été concernées. »

L'ouvrage d'Armand Belvisi nous surprend d'abord par cette possibilité d'avoir pu réaliser des clichés au sein d'une détention. Ils présentent presque tous les aspects de la vie quotidienne en détention. Ils offrent des portraits d'emprisonnés qui ne sont que des noms dans les ouvrages sur cette période. Le livre comporte des clichés des emprisonnés de la prison de la Santé et [du camp de Thol](#) qui a fait l'objet d'un article dans le dossier sur la détention politique sur Criminocorpus, tout comme [l'emprisonnement des officiers généraux à Tulle](#) et le sort des internés activistes à [Saint-Maurice l'Ardoise](#)

Cet article est paru une première fois sur le [carnet de recherche de Criminocorpus](#) le 27 novembre 2014.

Tous ces soi-disant « ennemis de la France » n'ont plus fait parler d'eux d'une manière criminelle, après leur libération, pas un seul n'a été un récidiviste. Ils se sont battus pour que l'Algérie reste française, ils ont payé cher leur patriotisme.

Est-ce le cas de ces criminels, soi-disant Français, qui se

sont battus les armes à la main contre la France et qui sont et seront libérés au cours des prochains mois et années ? Leur objectif n'est pas de se battre pour leur patrie, la France, mais de l'abattre, la soumettre. Ils n'y réussiront pas par la force et le sang mais ils continueront à assassiner.

En revanche, rien ne nous permet d'affirmer qu'ils ne réussiront pas à conquérir la France par la ruse, qui est leur arme majeure actuellement, avec pour alliées cette même gauche et extrême gauche qui, déjà, étaient les alliées de ces mêmes islamistes il y a plus d'un demi-siècle.

De Gaulle ne voulait pas que Colombey-les-deux-Églises, son village français, ne devienne un jour prochain Colombey-les-deux-Mosquées ; s'est-il rendu compte, avant sa disparition, qu'il avait, peut-être, commis une grave erreur stratégique ?

Manuel Gomez